

Réunions publiques

Plan de **P**révention des **R**isques **i**nondation
du bassin versant de **la Moder**

9 septembre 2019 à 18h30 à Bischwiller
17 septembre 2019 à 18h00 à Drusenheim



L'État élabore actuellement un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) sur le bassin versant de la Moder

Ce PPRI fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues ainsi qu'à la protection et à la sauvegarde des biens et des vies humaines. Il est élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires), en concertation avec les personnes publiques et la population concernées.

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du bassin versant de la Moder. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1 % de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation.

Le PPRI comportera ainsi un zonage réglementaire qui autorisera les constructions sous conditions dans certains secteurs et les interdira dans d'autres.

La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT67) présentera le projet de zonage ainsi que le projet de règlement du futur PPRI lors de réunions publiques d'information et d'échanges qui se dérouleront le :

■ **9 septembre 2019 à 18h30 :**

Centre Culturel Claude Vigée, 31 rue de Vire, 67240 Bischwiller

Pour les communes de Bischwiller, Dauendorf, Gries, Haguenau, Kaltenhouse, Kindwiller, Niedermodern, Oberhoffen sur Moder, Ohlungen, Rohrwiller, Schirrhein, Schirrhoffen, Schweighouse sur Moder, Uhlwiller, Val de Moder et Weyersheim

■ **17 septembre 2019 à 18h00 :**

Pôle Culturel de Drusenheim, 2 rue du Stade, 67410 Drusenheim

Pour les communes de Beinheim, Dahlunden, Drusenheim, Fort-Louis, Forstfeld, Herrlisheim, Kauffenheim, Leutenheim, Neuhaeusel, Offendorf, Roeschwoog, Roppenheim, Rountzenheim-Auenheim, Sessenheim, Soufflenheim et Stattmatten.

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI



13 juillet 2011

Prescription du PPRI sur 43 communes

De 2011 à aujourd'hui

Étude hydrologique : Elle a permis de définir la crue de référence.

Cartographie de l'aléa : Elle détermine le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue. Elle a été portée à la connaissance des communes concernées.

Mars 2016

Présentation de la démarche d'élaboration du PPRI et présentation des aléas au public.

À partir d'avril 2016

Élaboration du projet du PPRI : Il permettra de prendre en compte tous les enjeux sur la zone, de rédiger le règlement d'urbanisation et de construction.

De juin à septembre 2019

Concertation : Elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

Enquête publique : Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.

Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre du PPRI : Il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée aux documents d'urbanisme (POS/PLU) et ainsi de mieux protéger les populations exposées dans les zones inondables.

Chacun peut consulter les études d'aléas du PPRi sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

www.bas-rhin.gouv.fr

Rubriques politiques publiques/
Environnement, prévention des risques naturels et technologiques/Risques/
Risques d'inondation/
Plans de prévention des risques inondation en cours d'élaboration/
PPRi de la Moder

http://vu.fr/PPRi_Moder

Chacun peut également donner son avis ou demander tout renseignement par courriel auprès de la DDT du Bas-Rhin :
ddt-ppri-moder@bas-rhin.gouv.fr

